



Québec, le 9 décembre 2025

Monsieur Enrico Ciccone
Député de Marquette
Président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Objet : Possibilité de saisie d'un mandat d'initiative visant la convocation de madame Claudine Bouchard, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec

Monsieur le Président,

Je vous écris pour solliciter la tenue d'une séance de travail afin que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles puisse statuer sur l'opportunité de se saisir d'un mandat d'initiative visant à convoquer madame Claudine Bouchard, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec. Cette convocation permettrait d'obtenir des explications détaillées concernant les importantes hausses tarifaires réclamées par la société d'État pour la période 2026-2028.

Selon les informations rendues publiques, la hausse cumulée des tarifs résidentiels pourrait atteindre 9 % en trois ans, entraînant une augmentation de plus de 240 \$ par année d'ici 2028 pour une maison de taille moyenne, si la Régie de l'énergie autorise les demandes d'Hydro-Québec¹. Cette trajectoire tarifaire excède l'inflation prévue par la Banque du Canada (entre 2 % et 2,6 %) et contrevient à l'engagement répété du premier ministre selon lequel « les augmentations de tarifs d'Hydro-Québec n'excéderont jamais l'inflation ou 3 %, le moindre des deux ».

Depuis l'adoption sous bâillon de la loi 69, le cadre tarifaire repose désormais sur le « coût de service » plutôt que sur l'inflation, et Hydro-Québec demande maintenant des hausses maximales, soit 3 % par année pour les clients résidentiels et 4,8 % pour les clients commerciaux et industriels. Considérant l'impact direct et récurrent de ces hausses sur le budget des ménages, combiné aux investissements majeurs prévus dans le cadre du Plan

¹ [Vers une hausse dépassant l'inflation: voici de combien votre facture d'Hydro-Québec risque d'augmenter | JDQ](#)

d'action 2035, il nous apparaît essentiel que la Commission puisse exercer pleinement son rôle de surveillance parlementaire.

À ces préoccupations tarifaires s'ajoute un élément nouveau et particulièrement inquiétant concernant la fiabilité du réseau. Nous avons appris qu'Hydro-Québec a dû émettre deux alertes de défaillance de puissance², les 3 et 5 décembre derniers, en raison d'une crainte réelle de ne pas être en mesure d'alimenter l'ensemble de sa clientèle au même moment. Selon plusieurs sources internes, la société d'État est passée très près d'activer un plan de délestage, ce qui aurait signifié des interruptions volontaires d'électricité à certains secteurs pour éviter une surcharge du réseau.

De telles alertes n'avaient pas été émises depuis février 2023. Leur réapparition, tôt en saison hivernale, survient dans un contexte où la demande a atteint des niveaux exceptionnellement élevés, alors que certaines turbines du complexe La Grande demeurent indisponibles en raison de travaux de maintenance. Ces épisodes soulèvent des questions fondamentales sur la capacité réelle du réseau à répondre à la demande, sur les marges de manœuvre d'Hydro-Québec en période de pointe, et sur la cohérence entre l'attribution de mégawatts à des projets industriels et la sécurité énergétique des ménages québécois.

Une audition de la PDG d'Hydro-Québec permettrait aux membres de la Commission :

- de comprendre la justification précise des hausses tarifaires proposées ;
- d'évaluer la cohérence de ces demandes avec les engagements publics du gouvernement ;
- d'obtenir des explications sur les projections de coûts, de services et d'investissements ;
- de mesurer les impacts anticipés sur les ménages, notamment les plus vulnérables ;
- d'éclaircir les circonstances ayant mené aux récentes alertes de défaillance de puissance et d'évaluer la capacité réelle du réseau à traverser l'hiver sans délestage ;
- d'examiner les enjeux de puissance, les travaux en cours dans les centrales et la planification énergétique à court terme ;
- d'examiner les mesures prévues en matière de sobriété énergétique et d'efficacité tarifaire.

² [Hydro-Québec a émis deux « alertes de défaillance de puissance » | Radio-Canada](#)



Compte tenu de l'importance cruciale de ce dossier pour la population québécoise, et de la nécessité de garantir la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement électrique, il est impératif que notre Commission puisse entendre madame Claudine Bouchard dans les plus brefs délais.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir donner suite à cette demande rapidement.

Merci de votre collaboration,

Haroun Bouazzi

Député de Maurice-Richard et porte-parole de la deuxième opposition en matière d'énergie